



**ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES**

ARRETE A202449

OBJET : TERRASSEMENT DE 2 METRES SUR ACCOTEMENT

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu l'avis favorable du 17/07/2024 du centre routier départemental

Vu la demande du 30/07/2024 de la STE 3TECHNOLOGIES, domiciliée ZA Camparian Nord 33670 VAYRES, représentée par Monsieur LADJEROUD Azize de réaliser des travaux au 46 avenue des Côtes de Bourg, route départementale N° 669 ;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu à partir 26/08/2024 pour une durée de 30 jours calendaires;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de terrassement de 2 mètres sur accotement pour raccordement Enedis, un empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 2 mètres, sera effectué au 46 avenue des Côtes de Bourg, route départementale N° 669, à partir du 26/08/2024 pour une durée de 30 jours calendaires.

Article 2 :

Pendant cette même période, une seule voie de circulation sera maintenue par une circulation alternée, régulée manuellement à la charge du demandeur.

Article 2 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de gendarmerie
- Monsieur le Responsable de la société 3 TECHNOLOGIES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 30/07/2024

Le Maire
Francis BERARD

